

Aéroports de Paris

Décision n° DOA/2004/D305 du 15 juin 2004 du directeur des opérations aériennes d'Aéroports de Paris modifiant la décision n° OA/2003/D354 bis du 21 juillet 2003 portant délégation de signatureNOR : *EQUA0410189S*

Le directeur des opérations aériennes,

Vu le code de l'aviation civile, notamment les articles R. 252-8, R. 252-11, R. 252-12, R. 252-12-1 à 4, R. 252-18 ;

Vu la décision n° PR/2003/2303 modifiée du 21 juillet 2003 portant délégation de pouvoirs du président au Directeur Général et, avec l'accord de celui-ci, aux directeurs et aux cadres dirigeants, et les autorisant à déléguer leur signature aux cadres ;

Vu la décision n° DG/2003/2307 modifiée du 21 juillet 2003 portant délégation de pouvoir aux directeurs et cadres dirigeants et les autorisant à déléguer leur signature aux cadres ;

Vu la décision n° OA/2003/D354 bis modifiée du 21 juillet 2003 portant délégation de signature ;

Vu la décision DG/2004/1599 du 1^{er} juin 2004, relative au transfert des activités sécurité incendie de la direction des opérations aériennes vers les directions de plates-formes et la direction de la stratégie,

Décide :

Article 1^{er}

Aux articles 3, 4, 13.6 et 13.7 de la décision n° OA/2003/D354 bis du 21 juillet 2003 modifiée, sont supprimés, à compter du 1^{er} juin 2004, les mots suivants : « M. Devoir (Jean-Pierre), ingénieur en chef, chargé de mission sécurité et prévention ».

A l'article 3 de la décision n° OA/2003/D354 bis du 21 juillet 2003 modifiée, sont supprimés, à compter du 1^{er} juin 2004, les mots suivants « M. Chevrier (Fred), chef SSLIA Sud, M. Gelinat (Martial), chef SSLIA Nord ».

Article 2

A l'annexe II de la décision n° OA/2003/D354 bis du 21 juillet 2003 modifiée, sont supprimés, à compter du 1^{er} juin 2004, les mots suivants : « M. Devoir (Jean-Pierre), ingénieur en chef, chargé de mission sécurité et prévention ».

Aux annexes I, III et IV de la décision n° OA/2003/D354 bis du 21 juillet 2003 modifiée, sont supprimés, à compter du 1^{er} juin 2004, les mots suivants : « M. Devoir (Jean-Pierre), ingénieur en chef, chargé de mission sécurité et prévention, M. Bochet (Patrick), chargé de mission DOAS ».

*Le directeur des
opérations
aériennes,
F. Rico*